



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

ANPE

Question écrite n° 7186

Texte de la question

M Charles Miossec appelle l'attention de M le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle sur les moyens mis a la disposition de l'Agence nationale pour l'emploi pour accomplir l'ensemble des taches qui lui incombent. Il est a craindre qu'en l'etat actuel de ses effectif elle eprouve des difficultes a faire face aux nouvelles missions qui vont notamment lui etre affectees dans le cadre du revenu minimum d'insertion (operation d'insertion des beneficiaires). C'est pourquoi, afin que l'ANPE puisse continuer a remplir efficacement son role et a assurer un accueil correct des demandeurs d'emplois, il lui demande s'il entend renforcer ses moyens materiels et humains.

Texte de la réponse

Reponse. - L'honorable parlementaire appelle l'attention de M le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle sur les moyens dont dispose l'ANPE pour accomplir les taches qui lui incombent notamment dans le cadre de l'insertion professionnelle des beneficiaires du revenu minimum d'insertion. D'ores et deja, 200 agents de l'ANPE ont ete mis a disposition des prefets en qualite de charges de mission et places aupres des organismes charges d'assurer l'insertion des beneficiaires du revenu minimum d'insertion. Cette mise a disposition est compensee par une autorisation de recrutement d'un nombre equivalent d'agents.

Données clés

Auteur : [M. Miossec Charles](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7186

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : travail, emploi et formation professionnelle

Ministère attributaire : travail, emploi et formation professionnelle

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 décembre 1988, page 3741